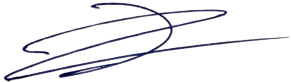
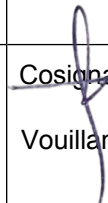
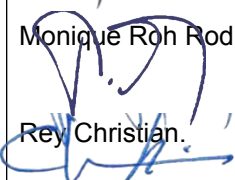
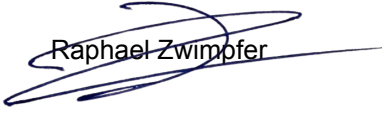


 MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ	Conseil Général	Législature 2025-2029
	Postulat	Form. 1.02/V1
	Groupe politique : ☐ Alternative Vétrozaine ☐ Le Centre ☐ Parti Libéral-Radical ☐ Union Démocratique du Centre	Date : 15.12.2025

Destinataire :	☐ Pouvoir exécutif
Contexte général :	Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Le FC Vétroz connaît une croissance soutenue de ses effectifs, totalisant aujourd'hui près de 500 membres répartis dans 27 équipes, allant des plus jeunes juniors aux équipes actives, féminines et mixtes. Chaque saison, plus de 400 matchs officiels et plus de 2'000 séances d'entraînement se déroulent sur les installations communales des Plantys. Chaque rencontre mobilise un vestiaire durant environ trois heures, incluant la préparation, le match et les douches. La succession continue d'équipes, jour après jour, met en évidence la saturation des infrastructures actuelles et l'incapacité des vestiaires existants à absorber une telle charge. Les vestiaires du stade des Plantys sont aujourd'hui saturés en semaine comme le week-end, obligeant le FC Vétroz à utiliser ceux de la salle de gym. Cette cohabitation devient de plus en plus difficile, notamment lorsque d'autres sociétés sportives ou manifestations utilisent simultanément ces installations. La mixité croissante du football vétrozain accentue encore cette problématique : les vestiaires ne peuvent pas être partagés entre équipes masculines, féminines ou mixtes, pour des raisons évidentes de respect et d'intimité. Cela rend la planification des matchs et des entraînements particulièrement complexe, surtout lors des week-ends à forte affluence. Enfin, le local matériel actuel, installé dans un container provisoire, devra être retiré prochainement, rendant indispensable la création d'un espace définitif, fonctionnel et sécurisé.
Objet du postulat :	Le soussigné et les cosignataires demandent à la Municipalité : d'étudier et de présenter au Conseil général un projet comprenant : - La construction de deux vestiaires supplémentaires sur le site des Plantys, idéalement dans la continuité du bâtiment existant ; - La création d'un local matériel intégré, destiné à remplacer le container provisoire actuel. L'étude devra permettre à la Municipalité de soumettre ultérieurement au Conseil général un préavis détaillé, incluant les coûts, les variantes

	possibles et l'intégration du projet dans une planification future.
Argumentaire et Considérations finales :	Le site des Plantys est aujourd'hui le lieu qui rassemble chaque semaine le plus grand nombre de jeunes de Vétroz. Il représente un espace essentiel pour la jeunesse, le sport, la cohésion sociale et les familles de notre commune. La réalité actuelle montre que les infrastructures en place ne suffisent plus à répondre à l'activité croissante du FC Vétroz, aux besoins des équipes féminines et mixtes, et à la cohabitation avec les autres utilisateurs du site. Les vestiaires supplémentaires et un local matériel intégré ne sont pas des équipements de confort, mais des infrastructures indispensables au bon fonctionnement d'un site qui accueille plus de 2'000 passages sportifs par année. En initiant une étude sérieuse et structurée, ce postulat vise à permettre au Conseil général de prendre, en temps voulu, une décision éclairée sur un projet réaliste, planifié et adapté aux besoins actuels et futurs de notre population. Nous vous remercions de l'attention et de la diligence que vous porterez au présent postulat, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.
Nom, prénom de l'auteur : Bonnaz Johnatan Signature : 	Cosignataires:  Vouillamoz Pierre-Alain  Monique Roh Roduit  Rey Christian.  Raphael Zwimpfer  Girod Julien  Falco Pietro

A remplir par le bureau du Conseil général

	Date	Signature 1	Signature 2
Date enregistrement au bureau :			
Recevabilité attestée le :			
Traitement prévu en séance plénière :			
Nomenclature du document :			
Transmis au grief communal le :			